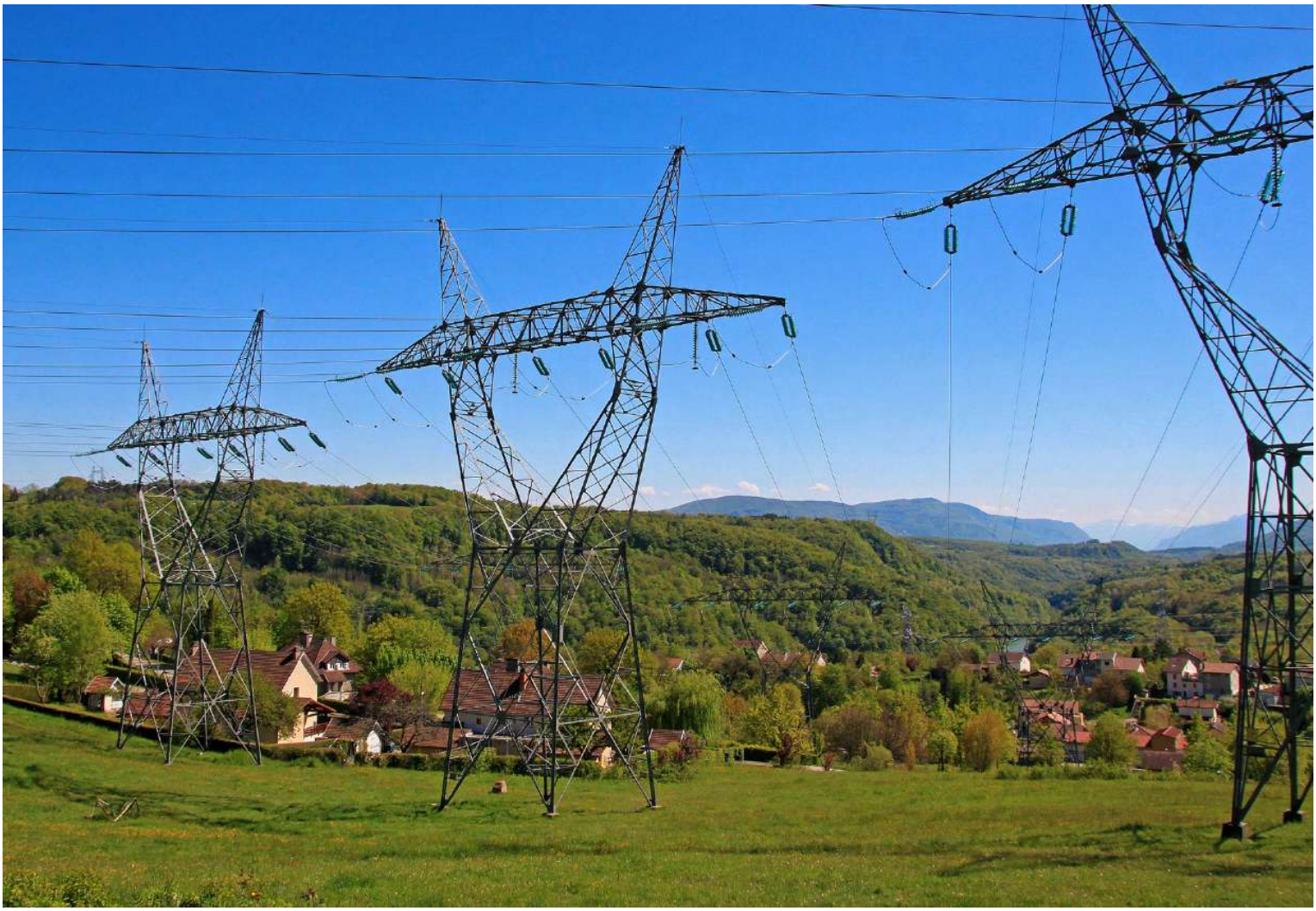

« L'électrification, fil rouge de la politique économique et industrielle de la France »

Introduction

L'électrification : la voie française vers la souveraineté énergétique et la neutralité carbone

Depuis son discours prononcé à Belfort en février 2022, le Président de la République a placé la souveraineté énergétique et la réindustrialisation de la France au cœur de son action.

L'engagement pris en 2021 par notre pays de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 et le sommet de Versailles de 2022 qui a réaffirmé l'impératif d'autonomie stratégique européenne ont montré la convergence de ces deux objectifs : sortir des énergies fossiles et faire de cette révolution industrielle un avantage industriel décisif pour notre pays.

4 ans après ces engagements, la planification écologique et le plan France 2030 ont permis de préparer la transition de nos usages énergétiques et de doter notre économie de la maîtrise des technologies nécessaires à l'électrification. Grâce à cet effort, la France est devenue le leader européen des technologies électriques.

Depuis 2017, l'électrification a été un fil rouge de la politique économique et industrielle de la France. « »

- → Le plan France Relance (2020-2022) a consacré 30 % de ses 100 milliards d'euros à la transition écologique, dont 6 milliards spécifiquement dédiés à l'hydrogène et aux véhicules propres.
- → Dans le cadre de France 2030, 4,5 milliards d'euros ont été mobilisés pour la décarbonation de l'industrie, 2,1 milliards pour les usines de batteries, 1,9 milliard pour les éoliennes en mer ou 800 millions pour les projets d'hydrogène vert.
- → Le crédit d'impôts industrie verte C3IV (batteries, éolien, solaire) a soutenu 18 projets industriels représentant 10 milliards d'investissements privés.

Cet engagement depuis 2017 dans la transformation de notre appareil productif pour son électrification et sa résilience a doté notre pays des moyens d'accélérer désormais sa transition énergétique face à une crise d'ampleur historique.

C'est l'enjeu du Plan d'électrification des usages présenté par le Premier ministre en avril 2026. Il s'agit d'un plan ambitieux qui en répondant à l'urgence de protection du pouvoir d'achat des Français, face aux conséquences de la crise énergétique d'Ormuz, fait le pari de l'électrification, pour une plus grande résilience, une plus grande indépendance, et une plus grande attractivité économique.

Il traduit en actions concrètes notre stratégie énergétique de long terme définie par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC). Ce plan vise à transformer en profondeur tous les secteurs de notre économie, tout en accordant une attention particulière aux ménages les plus modestes et aux entreprises les plus vulnérables face à la transition énergétique.

Ce choix de l'électrification, pour lequel la France est prête, doit désormais devenir une dynamique collective. C'est l'enjeu de la réunion du 26 mai 2026 ou l'Élysée accueillera les représentants des forces économiques de la Nation – industriels innovants, entreprises engagées, financeurs audacieux – pour lancer officiellement la grande mobilisation nationale en faveur de l'électrification de notre économie.

Une stratégie claire et un plan d'action concret pour électrifier la France

La France s'est dotée d'une feuille de route énergétique claire et ambitieuse à travers sa Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et sa Stratégie Nationale Bas-Carbone. Ces documents cadrent la transition vers une économie décarbonée, en fixant des objectifs précis : réduire la part des énergies fossiles dans la consommation finale de 60 % aujourd'hui à 40 % en 2030, puis à moins de 30 % en 2035, tout en portant la part de l'électricité de 27 % actuellement à 38 % en 2035.

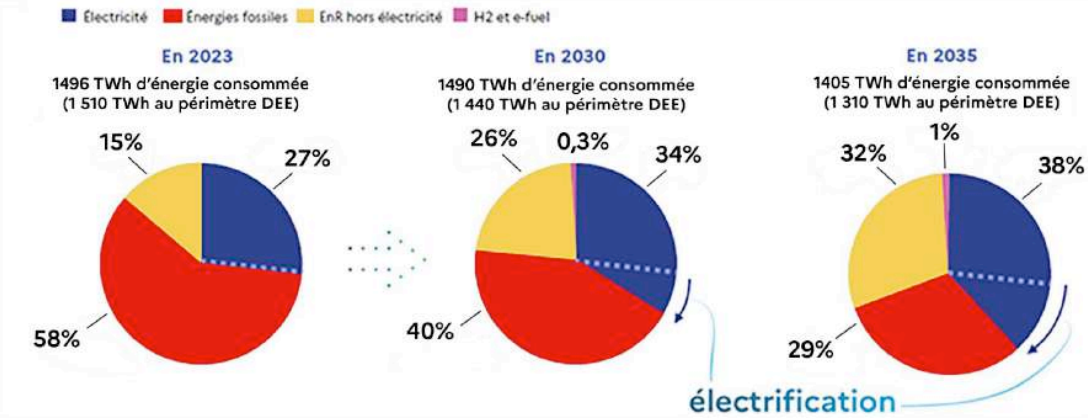

Consommation finale énergétique (PPE3)

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a élaboré un plan d'électrification concret et opérationnel, qui couvre l'ensemble des secteurs économiques :

- → **Dans l'industrie**, la France soutient l'électrification des procédés industriels avec 4,5 Md€ dans France 2030 et 2 Md€ dans les budgets 2025 et 2026, accompagne les grands projets de décarbonation des sites les plus émetteurs et encourage le développement de filières comme celles de l'hydrogène vert avec 750 M€ dans le budget 2026. Les grands groupes comme les PME bénéficieront d'un accompagnement sur-mesure pour moderniser leurs outils de production.
- → **Pour les transports,** la France vise 100 % de ventes de voitures neuves électriques d'ici 2035. Alors qu'en 2017 moins de 2 % des voitures vendues étaient électriques, cette part a atteint 20 % en 2025, et 28% début 2026. La France est déjà leader européen du déploiement des bornes de recharge avec 180 000 bornes de recharges publiques et 2,3 millions de points de recharge privés. Elle poursuit l'ambition de déployer massivement les infrastructures de recharge avec pour objectif 400 000 points de recharge publics en 2030. Une filière complète de production de batteries se structure en France représentant un investissement total de 3 milliards d'euros.
- → **Pour le chauffage**, le gouvernement fait le choix de la bascule vers la pompe à chaleur, technologie de référence pour le chauffage des bâtiments. Il prévoit la production d'un million de pompe à chaleur en 2030, en s'appuyant sur une filière industrielle européenne et française déjà capable de produire 400 000 pompes à chaleur par an.
- → **L'agriculture et les territoires ruraux** ne seront pas laissés de côté, avec des programmes dédiés à l'électrification des engins agricoles, permettant aux zones moins denses de se saisir pleinement des opportunités offertes.

Une attention particulière est portée aux publics les plus vulnérables pour garantir que cette transition soit juste et inclusive, en modulant fortement les soutiens en fonction du niveau de revenu.

Les moyens sont à la hauteur : le gouvernement investira d'ici 2030 10 milliards d'euros par an dans l'électrification, contre 5,5 milliards aujourd'hui.

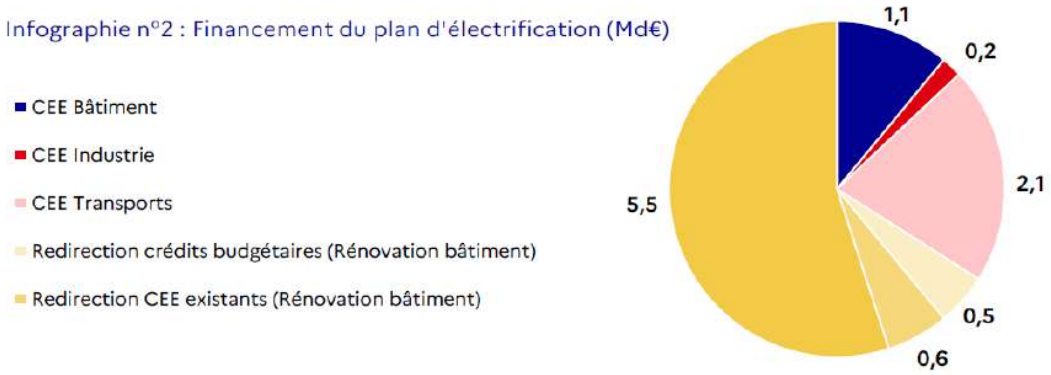

La France, leader de l'électrification et de l'innovation décarbonée

La France dispose d'atouts majeurs pour réussir cette transition énergétique historique. Elle bénéficie tout d'abord d'une électricité parmi les plus décarbonées au monde, avec un mix énergétique à 95 % bas-carbone grâce au parc nucléaire historique et au développement accéléré des énergies renouvelables. Cette électricité reste par ailleurs l'une des moins chères d'Europe.

Prix comparé de l'électricité (contrat à 1 an, moyenne 2025, en €/MWh)[1]

Grâce à la planification écologique et au plan France 2030, notre industrie est déjà en ordre de marche dans tous les secteurs clés de cette transition. En 2025, 30% des ouvertures d'usine étaient liées à l'industrie verte.

- → **Dans l'automobile, les constructeurs français Renault et Stellantis, ainsi que leurs équipementiers comme Valeo ou Plastic Omnium, investissent massivement dans la mobilité électrique**, avec un budget global de 15 milliards d'euros d'ici 2027.
- → **La France est le second producteur d'Europe de véhicules électriques derrière l'Allemagne et le troisième producteur de batteries.**

[1] EDF Group, 2025 Management Report, p. 5-6

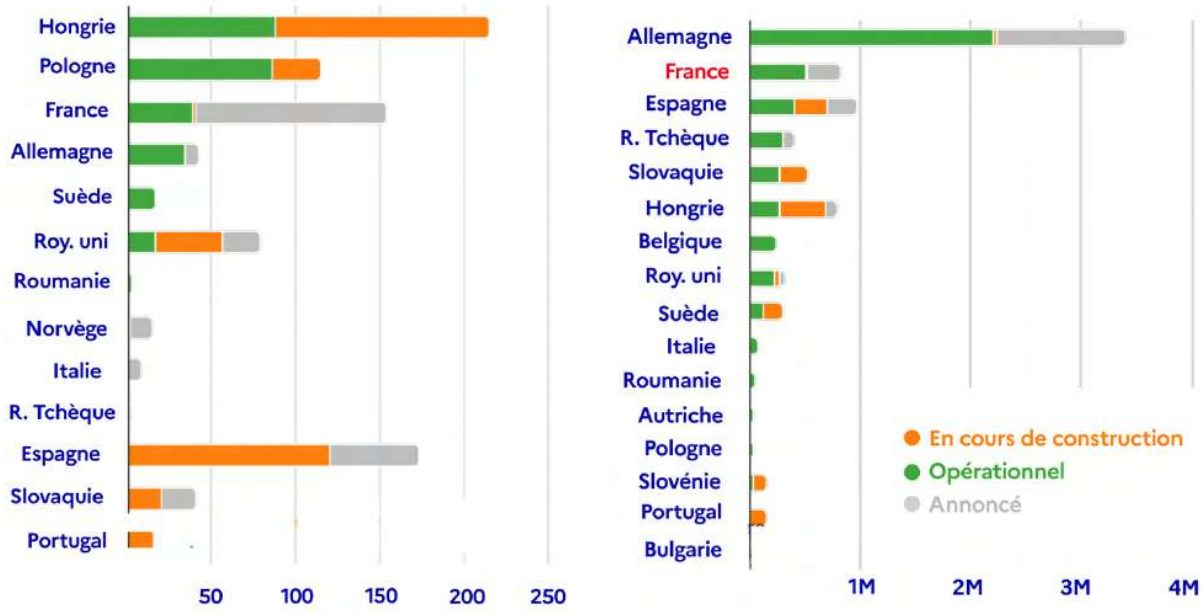

Capacités de production de cellules de batteries (à droite, en GW) et de véhicules électriques (à gauche, en millions d'unités). *Bruegel Clean Tech Tracker*

→ **Dans le secteur des pompes à chaleur, la France dispose de champions comme Atlantic, Saunier Duval ou De Dietrich** en capacité de couvrir l'intégralité de la demande, même dans un scénario d'électrification accéléré, avec une capacité de production de 400 000 unités par an dès cette année.

→ **Dans l'industrie, 50% des aides à la décarbonation de France 2030 (3,4 Md€ en gagés à date) et France Relance (1,2 Md€) ont financé des projets d'électrification**. La démarche d'accompagnement des sites les plus émetteurs, avec des contrats signés avec les 50 sites les plus émetteurs et les zones industrielles bas-carbone, encourage l'électrification, notamment de la chaleur industrielle, via des équipements qui peuvent être produits en France (pompes à chaleur industrielles, four et chaudières électriques…) et pour lesquels nos équipementiers sont exportateurs. L'industrie française est une des plus électrifiées d'Europe et la France accueille notamment les premiers projets d'Europe de production d'engrais (FertigHy) et d'acier (GravitHy) à partir d'électricité.

→ **La France déploie depuis septembre 2020 sa stratégie nationale hydrogène et dispose d'un des plus importants portefeuilles de projets**, notamment de production d'hydrogène « vert », par électrolyse de l'eau, au service, entre autres, de la production de carburants durables pour l'aviation et le transport maritime, avec un objectif pour 2030 de jusqu'à 4,5 GW installés sur le territoire. La France est numéro 3 mondial des brevets dans l'hydrogène et accueille 80% des projets de production de carburants de synthèse en Europe.

→ **Enfin pour les centres de données,** la France est le premier pays au monde en termes d'investissements étranger en 2025, avec 69 milliards d'investissements.

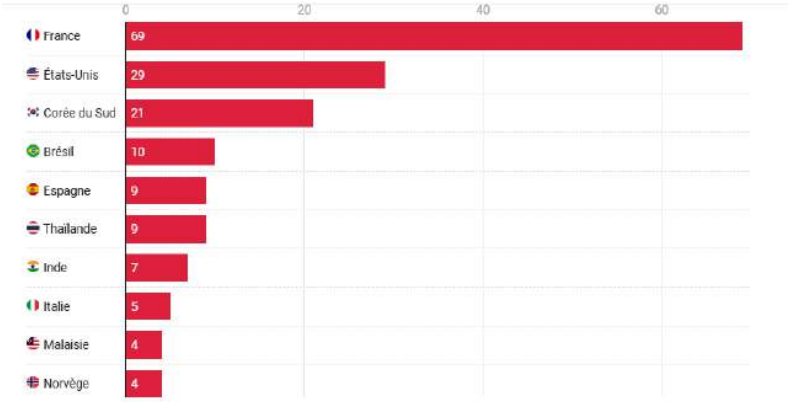

Investissements étrangers dans les centres de données, en 2025, source : *Le Grand Continent*

Notre pays se distingue également par son excellence en matière de recherche et d'innovation sur les technologies électriques.

→ Le CEA et l'IFPEN figurent parmi les cinq premiers centres de recherche mondiaux pour les brevets relatifs aux batteries et à l'hydrogène.

→ Douze entreprises du CAC 40 sont des acteurs majeurs de la transition électrique, dont des leaders comme, Schneider Electric, Alstom ou Air Liquide.

→ La France occupe la première place en Europe pour l'innovation dans les technologies vertes, selon le Global Cleantech Innovation Index 2026.

→ Sur le plan de la recherche, le plan France 2030 soutient d'ambitieux programmes de recherche de long terme sur les problématiques de la décarbonation, pour que les découvertes scientifiques permettent à la France d'avoir un temps d'avance.

C'est notamment le cas des Programmes de Recherche portés par le CEA et le CNRS : « Hydrogène décarboné », (80 millions d'euros), Systèmes énergétiques et Énergies renouvelables (45 millions d'euros), Décarbonation de l'industrie (avec l'IFPEN, 70 millions d'euros), et Batteries (50 millions d'euros).

Plus récemment encore, France 2030 a soutenu les programmes de recherche proposés par l'agence de programme « énergie décarbonée » : Réseaux énergétiques de demain (20 millions d'euros), Science amont pour le nucléaire de fission (20 millions d'euros), et Carburants durables hybrides, e-biocarburants (18,3 millions d'euros). C'est un investissement massif (près d'un demi-milliard d'euros) qui s'appuie sur la construction progressive de centres de recherche d'excellence permis par les investissements d'avenir depuis quinze ans.

Sur le plan de la formation des talents, l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » de France 2030 consacre 280 millions d'euros de subventions à 38 projets liés à l'électrification, touchant notamment les réseaux, les batteries et les pompes à chaleur. Cette initiative globale cherche à massifier la formation initiale et continue, à renforcer l'attractivité du secteur et à faciliter les reconversions professionnelles. En 2025, cet engagement a permis de former près de 80 000 personnes.

Le projet « École des réseaux », doté de 9,2 millions d'euros, illustre cette démarche en répondant aux besoins urgents de recrutement de la filière électrique, accentués par la transition énergétique et la numérisation. Face à un déficit de l'offre actuelle, un diagnostic évalue à 43 000 les recrutements nécessaires entre 2025 et 2030, principalement pour des postes techniques du niveau Bac au Bac +5. Pour y faire face, un consortium réunissant des acteurs majeurs tels que RTE, Enedis, le CNAM, France Travail et plusieurs universités s'organise pour moderniser les formations, attirer un public plus diversifié, notamment les femmes, et ouvrir de nouvelles voies de reconversion. L'objectif final de ce programme spécifique est de former 100 000 personnes sur une période de cinq ans

La transition énergétique crée des emplois en France, selon le baromètre industriel de l'État[2], 43 usines liées à l'industrie verte ont ouvert en 2025 (pour 17 fermetures, soit un solde de +26). C'est le premier secteur de création nette d'usine en France en 2025, suivi de près par l'aéronautique et la défense, l'électronique et la construction. Au-delà, 850 000 emplois pourraient être créés dans les métiers de la transition écologique d'ici 2050.

Le 26-mai : un rendez-vous pour accélérer la transition collective

L'événement organisé à l'Élysée le 26 mai 2026 permettra d'accélérer cette trajectoire en rassemblant tous les acteurs de l'électrification, pour en faire une formidable opportunité pour notre pays. Une opportunité de créer des emplois non délocalisables, de protéger le pouvoir d'achat des Français, de renforcer notre indépendance énergétique et de positionner la France comme leader mondial des technologies vertes. Depuis le discours de Belfort en 2022, la France a tenu ses engagements. Aujourd'hui, nous passons collectivement à la vitesse supérieure pour faire de la France la première grande nation décarbonée au monde.

[2] Baromètre industriel de l'État : en 2025, les extensions d'usines portent la réindustrialisation avec un solde positif malgré un contexte international dégradé | Direction générale des Entreprises

+100 entreprises engagées en faveur de l'électrification

Pour les particuliers

- Une électricité moins chère
- Des voitures électriques et des pompes à chaleur moins chères
- Les grandes enseignes se mobilisent pour faire baisser les prix

Pour les entreprises

- Une visibilité sur les prix de l'électricité
- Une accélération inédite des raccordements
- Un accompagnement à l'électrification des flottes

4 Pactes des filières pour réussir l'électrification avec une production faite en France

- Pacte de l'équipe de France de l'électrification
- Pacte du génie électrique
- Pacte de la pompe à chaleur
- Pacte de la recharge

Passer à l'électrique, une chance pour tous les Français

Une électricité moins chère

La France a fait le choix de la souveraineté, de la stabilité et de la décarbonation, dans un monde confronté à des tensions sans précédent sur l'énergie. Ce choix repose sur un modèle énergétique unique en Europe : un mix électrique fondé sur la complémentarité entre le nucléaire et les énergies renouvelables. Grâce à cette stratégie assumée depuis 2017, notre pays dispose aujourd'hui de l'une des électricités les plus décarbonées et les plus compétitives du continent, avec une intensité carbone du système électrique parmi les plus faibles au monde.

Depuis 2017, le Président de la République a engagé une transformation profonde du système énergétique français.

Relance du nucléaire avec le programme de six EPR2 annoncés à Belfort en 2022 et la préparation de huit supplémentaires, prolongation du parc existant, soutien à l'innovation pour développer des petits réacteurs modulaires, accélération sans précédent des énergies renouvelables, simplification des procédures, investissements massifs dans les réseaux et la production : la France s'est donné les moyens de sécuriser durablement son indépendance énergétique. En 2026, plus de 95 % de l'électricité produite en France est issue de sources bas carbone. Cette singularité française constitue un avantage compétitif majeur pour les ménages comme pour les entreprises.

Cette électricité abondante et décarbonée est aujourd'hui une chance pour faire baisser la facture et augmenter le confort de vie des Français. En 2026, l'électricité de gros en France est l'une des moins chères en Europe.

A l'occasion de cet évènement, les fournisseurs d'électricité français s'engagent avec de nouvelles offres, qui permettent de refléter dans les prix les coûts de production compétitifs de l'électricité française et d'accompagner ainsi tous les ménages et les entreprises vers l'électrification.

EDF

EDF s'engage à proposer des offres d'électricité moins chère, des bonus de bienvenue et des offres intégrées au travers de 4 nouvelles initiatives :

➔ Izi by EDF s'engage à une remise commerciale exceptionnelle d'une durée de 2 mois de 75 € pour l'installation d'une borne en copropriété, dans des modalités précisées prochainement.

➔ EDF lance « Zen Estival », une nouvelle offre de marché qui permet de profiter des prix bas de l'électricité pendant l'été, grâce à des heures creuses et des heures super creuses avec des prix très bas. Pour un client qui n'a pas de chauffage individuel électrique, cette offre permet de réduire sa facture annuelle de l'ordre de 9 % en moyenne par rapport au TRV.

➔ EDF lance une opération spéciale « Cet été, faites le bon choix électrique » avec un bonus de bienvenue de 100€ aux nouveaux clients de ses offres de marché, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à une de ces offres de marché.

➔ Izi by EDF annonce le lancement prochain de deux nouvelles offres intégrées « PAC + isolation extérieure », associant rénovation thermique et électrification des usages, afin qu'une proposition d'électrification soit systématiquement intégrée à chaque opération de rénovation énergétique.

ENGIE

Engie s'engage à proposer des offres d'électricité jusqu'à -60% pour profiter des prix bas de l'électricité l'été :

➔ A faire bénéficier aux français des prix attractifs des énergies renouvelables, avec la nouvelle offre Référence 3 ans, qui permet de bénéficier tout l'été (jusqu'au 30 septembre) du remboursement de 50% de sa consommation d'électricité l'après-midi (entre 13h et 17h)

➔ A accompagner ses clients avec des offres de fourniture dédiées à la mobilité électrique, avec la nouvelle offre Elec'Car 1 an, qui permet de bénéficier de 50% de réduction en heures creuses. Cette offre sera enrichie d'une option Elec Car + à partir de juin qui correspond à un tarif abaissé de 60% sur toutes les consommations du foyer entre 2h et 6h par rapport au tarif heures pleines. ENGIE restituera la différence sur la cagnotte du client

ILEK

Ilek s'engage en proposant des offres d'électricité moins chères pour les recharges ou avec prix bloqué :

➔ Un offre ÉnRFixe+, certifiée VertVolt, qui se distingue par une combinaison associant un prix bloqué sur deux ans et une révision uniquement à la baisse en cas de diminution des prix de marché.

➔ Un offre Voiture électrique pour d'Ilek recharger en super heures creuses (3h - 7h, 33 % moins cher que les heures creuses du tarif réglementé) à 1,80 € pour 100 km, soit près de 8 fois moins qu'un plein d'essence, en orientant la consommation vers les heures de forte production éolienne

OCTOPUS ENERGY

Octopus Energy s'engage à proposer des offres moins chères que les offres réglementées, à tarif fixe ou variable, en profitant des heures super creuses créées par l'abondance d'énergie renouvelable sur le réseau :

➔ Une offre Eco-Conso Fixe 2% moins chère que le tarif réglementé

➔ Une offre OctoTempo avec 16h creuses par jour l'été et 10h en hiver où l'électricité est jusqu'à 24% moins chère que le tarif réglementé, permettant en moyenne des économies de 12% par an

TotalEnergies a également proposé de nouvelles offres :

➔ En mai 2026, une nouvelle offre « Access » de fourniture d'électricité, simple, digitale et moins chère destinée aux nouveaux clients particuliers et conçue pour les aider à mieux maîtriser leur budget énergie dans la durée. Les clients de l'offre « Access » bénéficieront d'une remise de 10% pendant 3 ans sur le prix du kWh HT par rapport au Tarif Réglementé de Vente de l'électricité

➔ Une nouvelle offre de fourniture dédiée à la recharge à domicile « Charge'Heures », qui donne accès à des heures « super creuses » (entre 2h et 6h, lorsque la plupart des particuliers rechargent leur véhicule) à un prix deux fois moins cher que les heures pleines.

➔ Total continue par ailleurs de déployer son offre Charge+ pour les particuliers : carte disponible sans engagement avec un accès à plus de 160 000 points de recharge en France et offerte aux clients Electricité et Gaz de TotalEnergies facilitant l'accès simple et économique à la recharge

La voiture électrique abordable et française

La France a engagé depuis 2017 une transformation profonde de sa mobilité afin de faire de l'électrique un levier central de la décarbonation des transports et de la réindustrialisation du pays. Sous l'impulsion du Président de la République, notre pays est devenu le 2e marché européen pour les véhicules électriques en 2025 avec plus de 320 000 véhicules 100 % électriques vendues, derrière l'Allemagne, et l'un des principaux territoires industriels de production de batteries et de véhicules bas carbone, avec 3 gigafactories en activité ou en montée en puissance : ACC à Billy-Berclau depuis 2023, AESC à Douai ouverte fin 2024 et Verkor à Dunkerque inauguré fin 2025.

En deux quinquennats, la part des véhicules électriques dans les ventes neuves a connu une progression spectaculaire. Alors qu'en 2017 moins de 2 % des voitures vendues étaient électriques, cette part a atteint 20 % en 2025 (en hausse par rapport à 17 % en 2024), tirée notamment par le verdissement des flottes d'entreprises. Début 2026, la dynamique s'est encore accentuée : la part de marché a atteint un record de 28,1 % en janvier 2026, avant de se stabiliser autour de 23 à 26 % les mois suivants. La France compte désormais plus de 1,4 million de véhicules électriques en circulation. Ces résultats sont le fruit d'une stratégie cohérente combinant soutien à la demande, accompagnement des ménages et relocalisation industrielle.

Plans de relance, bonus écologique, leasing social lancé en 2024 et renouvelé en 2025 et 2026, électrification des flottes professionnelles, crédit d'impôt industrie verte pour les batteries : l'État s'est profondément engagé pour rendre la mobilité électrique accessible au plus grand nombre. Le leasing électrique à près de 100 euros par mois a permis à 100 000 Français, modestes et principalement en milieu rural, d'accéder à un véhicule électrique.

La voiture électrique, un gain majeur de pouvoir d'achat en utilisation

Prix du gazole	1,75 €/L	2,00 €/L	2,25 €/L
Coût du carburant d'un véhicule diesel pour 100 km [2]	9,6 €	11,0 €	12,4 €
Coût annuel pour 12 000 km [3]	1 155 €	1 320 €	1 485 €
Coût de l'énergie d'un véhicule électrique pour 100 km [4]	3 €		
Coût annuel pour 12 000 km	360 €		
Économie annuelle en passant à l'électrique	795 €	960 €	1 125 €

Comparaison du coût annuel d'utilisation d'un véhicule thermique et d'un véhicule électrique

La France réorienté sa filière industrielle vers la voiture électrique. Constructeurs automobiles, équipementiers, producteurs de matériaux et centres de recherche participent à cette dynamique de réindustrialisation verte.

Pour les véhicules particuliers, sur près d'1 million de véhicules assemblés en France, 270 000 sont électriques. Cette capacité peut augmenter sur des plateformes multi-énergies des constructeurs, en substitution de la production de véhicules thermiques ou hybrides, pour assurer que la croissance liée au plan d'électrification se traduise par un équipement des ménages en véhicules français. Les compétences des 330 000 salariés de la filière automobile sont là. Sous réserve que la demande progresse et que la compétitivité soit protégée, la filière pourra accompagner le plan d'électrification. Cela supposera de sécuriser des chaines d'approvisionnements résilientes en produits électronique et de chimie de base au service des 4000 sous-traitants de la filière.

L'électrification concerne également les véhicules utilitaires et les poids lourds. Avec les moyens ambitieux mis en œuvre par le gouvernement dans le cadre du plan d'électrification en avril 2026, jusqu'à 9 500 € d'aide pourront être octroyés pour un véhicule utilitaire léger, et jusqu'à 100 000 € pour un poids lourd.

Pour les véhicules utilitaires légers, les capacités de production nationales approchent les 500 000 VUL par an, toutes énergies confondues, sur des sites multi-énergies pouvant passer à l'électrique.

Pour les poids lourds, enfin, la filière française peut quasiment doubler les capacités de production de poids lourds électriques, en passant de 500-900 poids lourds électriques produits par an à 2000 en 2026 et 4000 et 2027. Les deux tiers des poids lourds électriques vendus aujourd'hui en France ont été fabriqués en France, ce qui peut être relevé à 100% pour la fin du quinquennat.

La France se fixe pour objectif d'enclencher une dynamique forte du déploiement de la mobilité électrique, avec les objectifs suivants, permettant de produire **un milllion de voitures électriques en France en 2030 :**

	2027	2030
	1/3 des voitures neuves sont électriques	**2/3** des ventes de voitures neuves électriques
	70 000 VUL électriques vendus **4 000** PL électriques vendus	**50%** des véhicules utilitaires et des camions sont électriques

Du côté des batteries, les giga-factories qui sont actuellement en montée en capacité savent équiper 600 000 à 700 000 véhicules électriques à horizon 2030. Grâce à France 2030 et à une mobilisation massive des investissements publics et privés, 3 gigafactories de batteries ont vu le jour et une quatrième est en chantier, faisant émerger une véritable "vallée de la batterie" européenne.

Le Gouvernement s'est également engager à sécuriser l'accès aux matières premières de la transition énergétique en renforçant les capacités de recyclage et de valorisation, via des appels à projet France 2030, le dispositif des « Grands projets stratégiques », le crédit d'impôt industrie verte : ainsi, 5 projets de recyclage par hydrométallurgie et 5 projets de recyclage mécanique se déploient sur le territoire, représentant plus d'1,7 Md€ d'investissements, comme l'usine de Battri à Saint-Laurent Blangy (Pas de Calais) démarrée en 2025 ou l'usine REVISION de Veolia à Amnéville (Moselle).

Le Gouvernement s'est engagé, dans son plan d'électrification d'avril 2026, à :

- **50 000 nouveaux véhicules électriques en location sociale (mesure 9)**
- **Soutenir l'achat de véhicules électriques pour les « gros rouleurs » (mesure 10)**
- **Planifier le déploiement des bornes de recharge sur le réseau routier national (mesure 14)**

Les constructeurs français engagés dans la 3e édition du leasing social

Le leasing social a pour objectif de permettre aux français modestes d'accéder à la mobilité électrique à coût réduit. Concrètement, ce sont 50 000 ménages qui pourront bénéficier d'une aide financière pour la location d'une voiture électrique, avec des mensualités adaptées.

L'aide sera renforcée pour les voitures, batteries et moteurs fabriqués en Europe. Le loyer sera compris entre 100 et 200 euros par mois.

STELLANTIS

Stellantis s'engage pour le leasing social, pour la nouvelle édition comme pour prolonger les contrats existants :

➔ En ouvrant des pré commandes de véhicules éligibles au leasing social d'ici début juin, avec annonces des loyers et des modèles.

➔ En offrant des solutions pérennes aux ménages ayant bénéficié du leasing social et arrivant en fin de contrat, via des offres de renouvellement ou d'extension pour les premières générations de leasing social dont les contrats arriveront à échéance à partir de 2027.

Les engagements des constructeurs pour faciliter l'achat

RENAULT

Renault s'engage à proposer des offres « vehicule to grid » pour les particuliers et faciliter la recharge ultra rapide :

➔ Proposer une offre « vehicule to Grid » (V2G) clé en main pour les particuliers, permettant aux clients d'économiser plus de 200 € par an en permettant que la voiture électrique devienne un élément de stabilisation du réseau et d'accompagnement de la montée en puissance des énergies renouvelables. Cette première mondiale a été rendue possible grâce à la Renault R5 fabriquée en France. Elle se déploie maintenant sur la plupart des véhicules Renault/Alpine qui va continuer à se développer en Europe.

➔ Parce que la recharge électrique ne doit pas rimer avec allongement des durées de chargement, Renault met en place les options nécessaires pour diminuer les temps de recharge, avec le passage progressif à l'architecture 800 volts dès 2028

La location courte-durée passe aussi à l'électrique

MOBILIANS S'ENGAGE DANS UN PACTE ELECTRIQUE DE 10 000 VEHICULES

Les loueurs courte-durée réunis par Mobilians s'engagent à mettre à disposition plus de 10 000 véhicules électriques dans leurs agences en gare, aéroport et centre-ville dans un contexte de hausse des coûts du carburant et à l'approche des grands départs estivaux. Ils ont augmenté leur flotte électrique de près de 10% par rapport à l'été dernier.

Un réseau de bornes de recharge leader en Europe, au plus près des Français

L'essor de la mobilité électrique repose sur une condition essentielle : disposer d'un réseau de recharge dense, fiable et accessible sur l'ensemble du territoire. Depuis 2017, la France a engagé un effort sans précédent pour accélérer le déploiement des infrastructures de recharge et accompagner la montée en puissance des véhicules électriques.

En quelques années, la puissance totale du réseau de recharge français a été démultipliée : moins d'1 GW disponible en 2017, contre près de 23 GW en 2025. La France dispose désormais de l'un des réseaux les plus développés d'Europe, avec une couverture croissante des centres urbains, des zones rurales, des copropriétés, des entreprises et des grands axes routiers. Cette dynamique s'appuie sur une mobilisation conjointe de l'État, des collectivités territoriales, des énergéticiens et des opérateurs privés.

Le Gouvernement s'est fixé un objectif clair : atteindre 400 000 bornes ouvertes au public d'ici 2030 et plusieurs millions de points de recharge au total sur le territoire. Pour y parvenir, des dispositifs d'accompagnement, y compris financiers ont été déployés depuis 2017 : programme Advenir, simplification réglementaire, obligations de pré-équipement des bâtiments, soutien aux stations de recharge rapide et ultra-rapide.

Nous avons également fortement accéléré l'équipement des grands axes routiers : **les aires de service du réseau autoroutier sont désormais presque intégralement équipées de bornes rapides.** Cela rend possible les déplacements longue distance partout sur le territoire en véhicule électrique. Cette montée en puissance accompagne l'électrification progressive des véhicules particuliers mais aussi des utilitaires et du transport lourd.

LES ACTEURS DE LA RECHARGE S'ENGAGENT DANS UN PACTE

Les acteurs de la recharge s'engagent à déployer :

➔ 400 000 bornes en copropriété d'ici 2030 et 1M à horizon 2035, ce qui revient à équiper 25 000 copropriétés et logements sociaux supplémentaires d'ici 2035, représentant près de 2 millions de places de stationnement additionnelles

➔ 60 000 nouveaux points de charge rapides et ultra rapides accessibles publiquement d'ici 2030, représentant 3,5 milliards d'euros supplémentaires investis.

Les acteurs engagés sont Powerdot, DBT, Oreve, Decade Energy, La Poste, EDF, Bureau Veritas, Morbihan énergies, WAAT, Kolektivolt, Qovoltis, Bump, Cahors, Anyos, Qualifelec, Chargemap, Autorecharge, Swish, BMW Group, Logivolt, Atlante, Mobilians, Conquest, Zunder, Groupe Sorégies et Uber, avec l'Avere, Charge France, Zeplug et l'AFOR.

Les opérateurs majeurs du réseau de recharge réunis par Charge France s'engagent en outre à afficher dès cette année dans leurs applications la compatibilité des places de recharge avec les utilitaires légers. Répondant à une forte demande de la part des artisans en itinérance, cet affichage leur permettra d'optimiser leurs tournées en identifiant immédiatement les bornes de recharge accessibles à leurs véhicules, quels que soient leurs dimensionnements (hauteur, longueur, largeur).

ELECTRA

Electra s'engage à investir 300 millions d'euros en France d'ici 2030 pour accélérer le maillage du territoire en bornes de recharge ultra-rapide dans les grandes métropoles et les villes moyennes, et notamment pour accompagner l'électrification des flottes d'entreprise, le segment qui représente 60% des nouvelles immatriculations en Europe et qui conditionne la vitesse de la transition électrique dans son ensemble. Concrètement, Electra déploiera 1 000 nouveaux points de charge par an en zones urbaine et péri-urbaine, avec l'objectif de doubler le nombre de flottes partenaires pour atteindre 1 200 d'ici fin 2026.

ENGIE

Engie s'engage à investir 300 millions d'euros à horizon 2030 afin de déployer 5 000 points de charge supplémentaires pour véhicule léger. Engie se positionne ainsi comme un acteur central de la recharge en France, participant à l'effort national des cosignataires du pacte de la recharge.

ENEDIS

Enedis s'engage à doubler le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles au public, pour atteindre 400 000 bornes en 2030, en augmentant de moitié le rythme de raccordement de ces bornes.

LECLERC

Leclerc s'engage à accélérer le développement de la mobilité électrique, en lançant son offre de mobilité électrique Charge E-Lec : solution de recharge simple et accessible à prix E.Leclerc, désormais disponible sur + de 3000 points de charge partout en France, opérés par l'enseigne.

E. Leclerc s'engage à investir plus de 200 M€ afin d'aboutir, en 2035, au déploiement de cette offre sur 10 000 points de charge, notamment rapides et ultra-rapides, pour accompagner la demande.

LIDL FRANCE

Lidl France s'engage, pour l'année 2026 à réaliser les investissements suivants :

➔ à la création de nouvelles bornes électriques, à l'occasion des nouvelles ouvertures de supermarchés, permettant encore de densifier le plus important maillage du territoire, avec plus 5500 bornes sur 1000 points de vente, pour un montant de 5 Millions d'euros ;

➔ au déploiement de bornes électriques sur les supermarchés n'en disposant pas, pour un montant de 8 Millions d'euros ;

➔ à la reconduction de son offre prix coûtant, dans un contexte où le coût de l'énergie pèse lourdement sur le budget des ménages, jusqu'au 31 juillet 2026, soit un prix de la recharge rapide via Lidl Plus à 0,29cts au lieu de 0,39 cts, le tarif le moins cher du marché.

RENAULT

Renault s'engage à développer des bornes de recharges ultra rapides, avec un objectif de 93 stations en France fin 2026. Les stations Plug Inn fast charge seront principalement implantées dans les concessions Renault, à proximité des grands axes routiers.

GROUPE SOREGIES

Le groupe Sorégies s'engage à investir 80 à 100 M€ d'ici 2030, afin de constituer un réseau national de bornes électriques avec 3000 points de charge déployés dont près de 1000 très rapides (DC 100-400 kW). En tant qu'opérateur territorial dans la Vienne, le groupe Sorégies investit dans un réseau public local de près de 1000 points de recharge AC/DC d'ici 2026, avec une offre de recharge 100% renouvelable et locale, fondée sur les actifs de production renouvelable du groupe, avec une tarification d'heures creuse calée sur le pic de production solaire.

NW

NW s'engage à investir plus de 30 millions d'euros dans 150 stations haute puissance, pour étendre encore davantage le parc de « Jbox », déjà étendu en 2026 avec près de 600 unités. Une de leurs dernières innovations est également destinée aux particuliers : la OhmBox®, produit tout en un (borne et batterie), qui optimise la facture d'énergie et accompagne l'électrification de leurs usages.

Une pompe à chaleur pour préparer l'avenir

Face à la nécessité de sortir des énergies fossiles importées et de renforcer notre souveraineté énergétique, la France a fait des pompes à chaleur un pilier de sa stratégie d'électrification des usages. Cette technologie, à la fois performante, décarbonée et compétitive, joue un rôle central dans la transition énergétique engagée sous l'impulsion du Président de la République.

Par rapport au chauffage au gaz, les économies sur la facture énergétique liées à l'usage de la pompe à chaleur peuvent atteindre 3000€ par an. En seulement quelques années, le surcoût de la pompe à chaleur par rapport à la chaudière gaz peut être rentabilisé, grâce aux aides de l'Etat.

La pompe à chaleur, un gain majeur de pouvoir d'achat en utilisation

Surface du logement	50 m²	100 m²	150 m²
Pompe à chaleur (électricité à 200 €/MWh)	600 €	1 200 €	1 800 €
Gaz (100 €/MWh)	1 000 €	2 000 €	3 000 €
Gaz (130 €/MWh)	1 300 €	2 600 €	3 900 €
Gaz (160 €/MWh)	1 600 €	3 200 €	4 800 €
Économie annuelle en passant à la pompe à chaleur	400 € - 1 000 €	800 € - 2 000 €	1 200 € - 3 000 €

Comparaison en ordre de grandeur du coût de fonctionnement annuel pour le chauffage d'un logement de classe D (Diagnostic de performance énergétique) entre une pompe à chaleur et un chauffage au gaz [13]

Moins de 3% des logements comptaient des pompes à chaleur en 2017 : c'est plus de 10% aujourd'hui, soit environ 4 millions d'équipement. Le Gouvernement a engagé une accélération sans précédent de la rénovation énergétique et du remplacement des chaudières au fioul et au gaz. Grâce à MaPrimeRénov' et aux certificats d'économie d'énergie, installer une pompe à chaleur revient au même prix ou même moins cher qu'une chaudière gaz, pour les ménages les plus modestes.

Cela fait de la France l'un des marchés les plus dynamiques d'Europe. En s'appuyant sur une électricité largement décarbonée, les pompes à chaleur protègent les ménages contre la volatilité des prix des énergies fossiles importées tout en réduisant fortement les émissions de CO_2 des bâtiments.

Le Président de la République a fixé un objectif industriel ambitieux : produire un million de pompes à chaleur par an sur le territoire national. Plusieurs industriels français et européens investissent ainsi dans de nouvelles capacités de production, de recherche et de formation afin de structurer une filière française compétitive et créatrice d'emplois, que les engagements pris aujourd'hui illustrent.

Depuis le plan annoncé en 2024, et grâce au soutien du crédit d'impôts industrie verte, les capacités de production nationale se sont développées pour atteindre 300 000 pompes à chaleur air/eau par an en France, et la cible de 500 000 pompes à chaleur produite par an en France est jugée atteignable sous réserve de la finalisation des projets

en cours ou récemment annoncés. Cette politique se base sur une filière industrielle forte : aujourd'hui, une pompe à chaleur air/eau sur deux vendue en France est française.

La France vise les objectifs suivants, permettant d'atteindre le million de pompes à chaleur produites prévue par le pacte pompe à chaleur :

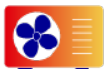

2027	2030
400 000 PAC air/eau et géothermiques installées par an	**600 000** PAC air/eau et géothermiques installées par an
4,5 millions de PAC air/eau ou géothermiques au total	**6,1** millions de PAC air/eau ou géothermiques

Le Gouvernement s'est engagé, dans son plan d'électrification d'avril 2026, à :

- **Une offre « clés en main » de pompes à chaleur, pour baisser les factures de chauffage (mesure 4)**
- **Flécher les aides à la rénovation vers l'électrification (mesure 6)**
- **Rendre les bâtiments de l'État exemplaires (mesure 7)**

Un pacte « 1 million de pompes à chaleur »

La filière de l'ensemble des métiers de la pompe à chaleur, regroupée par l'AFPAC et Uniclima, s'engage à produire 1 million de pompes à chaleur et à les installer à la hauteur de la demande française.

Cette ambition permettra la création de 41 000 emplois dans les territoires d'ici à 2030 dans l'ensemble des métiers de la filière. Elle constitue également une opportunité majeure pour accélérer la production française de pompes à chaleur (géothermiques comme aérothermiques) déjà engagée grâce au Plan PAC gouvernemental lancé en 2023.

Des premiers engagements pour l'offre « clés en main »

L'offre « clés en main » est une mesure emblématique du plan d'électrification du gouvernement pour sécuriser intégralement l'installation d'une pompe à chaleur. Sa promesse est la suivante : une offre pour 3 ans intégrant le prix de la pompe à chaleur, de son installation, de sa maintenance et de l'électricité, avec une mensualité inférieure au prix payé chaque mois par le ménage pour sa facture de gaz.

Trois acteurs s'engagent à être candidats à l'offre « clé en main » pour les pompes à chaleur prévue par le gouvernement :

EDF — octopus energy — effy

EDF

EDF s'engage aujourd'hui à augmenter de 30 M€ son soutien à l'achat de pompes à chaleur pour les ménages aux revenus modestes ou très modestes. Cet investissement permettra à 30 000 foyers de toucher une aide de 1000€ pour l'acquisition d'une pompe à chaleur, en complément des aides publiques existantes.

A l'occasion de ses 80 ans, EDF avait annoncé un plan de 240 M€ pour l'électrification, réparti en 80 M€ pour les pompes à chaleur, 80 M€ pour soutenir la transition vers le poids lourd électrique, 80 M€ pour accélérer les délais d'implantation d'industriel. **Ce plan passe désormais à 270 M€**

OCTOPUS ENERGY

Octopus s'engage à investir jusqu'à 150 M€ pour construire une usine en France, dès que les volumes d'installation se matérialiseront, renforçant ainsi la souveraineté industrielle française. Cette usine alimentera notamment l'offre intégrée « PAC » à laquelle Octopus souhaite se porter candidat.

-carbone au bénéfice de personnes vulnérables.

Des solutions de financement innovantes

EDF x BNP PARIBAS

EDF et BNP Paribas annoncent le lancement d'un partenariat inédit afin d'accélérer l'électrification des usages industriels et tertiaires, associant l'expertise technique d'EDF et les solutions de financement adaptées de BNP Paribas Leasing Solutions. Ce partenariat cible en priorité les sites industriels et tertiaires aujourd'hui alimentés au gaz, engagés dans une trajectoire d'électrification et souhaitant limiter la mobilisation de leur CAPEX. EDF accompagnera l'identification des projets de transformation (électrification procédés industriels, fours électriques, pompes à chaleur, chaudières électriques, modernisation d'équipements ou rénovation énergétique) et assurera la mise en relation avec BNP Paribas Leasing Solutions, afin de construire la solution de financement la plus adaptée.

Effy x Allianz assistance

Pour lever les derniers freins à l'électrification, Effy a également lancé en 2025 l'offre « MaPrimAssur » avec Allianz Assistance, garantissant un dépannage chauffage et électricité 24h/24 et 7j/7, puis intégré début 2026 une solution de financement éco-PTZ avec BPCE et Oney pour faciliter le passage à l'acte des ménages.

Un engagement pour les EHPAD

DALKIA

Dalkia s'engage à prendre en charge, pour sortir les EHPAD du fioul, pour tous les établissements qui le souhaitent, l'étude préliminaire de géothermie de surface. À la clé, un chauffage et un rafraîchissement 100 % bas carbone

Engagements du Mouvement HLM : décarbonation de deux millions de logements, dont 1 million de logement électrifié

MOUVEMENT HLM

Le mouvement HLM s'engage à planifier l'électrification d'un million de logements. Ce plan ambitieux s'inscrira dans un engagement bilatéral USH-EDF, destiné à identifier les logements éligibles, coordonner leur mutation, diffuser et massifier les bonnes pratiques et encourager l'innovation. Cette planification de l'électrification de 1 million de logements, combinée au développement des réseaux de chaleur urbains, permettra la décarbonation globale de 2 millions de logements à l'échéance 2050. L'électrification du parc social s'appuiera majoritairement sur des solutions électriques décarbonées afin de répondre à l'ensemble des spécificités du patrimoine HLM qu'elles soient techniques, patrimoniales ou architecturales.

Un engagement pour l'électrification des réseaux de chaleur

IDEX

Idex s'engage à décarboner au moins à 80% les réseaux de chaleur et de froid qu'il opère et déploie à travers leur électrification, via notamment des pompes à chaleur (géothermie, thalassothermie, chaleur fatale, thermofrigopompe).

Passer à l'électrique, une chance pour nos entreprises

Une électricité accessible et prévisible

Le Gouvernement s'est engagé, dans son plan d'électrification publié en avril 2026, à :

- **Proposer aux entreprises de nouveaux contrats d'électricité de long terme (8 à 10 ans) (mesure 22)**

EDF

EDF s'engage pour accompagner les entreprises et l'industrie à déployer les technologies d'électrification via des coups de pouce et des offres intégrées :

➔ Le Groupe EDF annonce le lancement d'un « Coup de pouce chaudière électrique dans l'industrie », à hauteur de 30 M€, visant à accélérer leur déploiement et à réduire significativement leur temps de retour sur investissement.

➔ Dalkia, filiale du groupe EDF, a conçu l'offre « Flexibilité Électrique Bas Carbone » qui, associée aux aides publiques ou privées nécessaires dans le secteur industriel, permet de décarboner la production de vapeur sans aucun investissement (Capex) ni surcoût opérationnel (Opex) pour le client industriel. Grâce à un arbitrage en temps réel, Dalkia active systématiquement la source d'énergie la moins chère. L'électrification garantit ainsi une décarbonation à budget maîtrisé.

TotalEnergies

TotalEnergies s'engage à proposer à ses clients des offres d'électricité bas carbone long terme (PPA – Power Purchase Agreement, CFP – Clean Firm Power). Elles sont utilisées comme leviers structurants pour accompagner l'électrification industrielle, sécuriser les trajectoires de décarbonation et réduire l'exposition à la volatilité des marchés. Cela correspond aux nouveaux contrats d'électricité de long terme (8-10 ans) adossés à la production renouvelable que le gouvernement proposera aux industriels dès 2027. L'offre PPA/CFP est un équivalent privé, déjà opérationnel, qui anticipe et complète ce dispositif public.

Un accompagnement public à la transition

La réindustrialisation de la France et l'électrification participent à une même ambition : produire davantage sur notre sol tout en réduisant massivement notre dépendance énergétique. Depuis 2017, le Président de la République a engagé une stratégie inédite de décarbonation industrielle afin de faire de la France la première grande nation industrielle décarbonée d'Europe.

Cette ambition se traduit notamment par l'engagement des 50 sites industriels les plus émetteurs du territoire pris avec le Président de la République le 8 novembre 2022. Acier, ciment, chimie, raffinage, verrerie : ces secteurs stratégiques font aujourd'hui l'objet d'investissements massifs pour transformer leurs procédés de production notamment grâce à l'électrification. L'Etat a déjà engagé 3,1 Md€ pour soutenir plus de 200 projets de décarbonation industrielle permettant de baisser de 2% les émissions de notre pays.

La France bénéficie pour cela d'un avantage unique : une électricité abondante, compétitive et décarbonée grâce au nucléaire et aux énergies renouvelables. Cet atout constitue un levier décisif pour attirer de nouveaux investissements industriels. **Partout en France, de Dunkerque à Fos-sur-Mer, les grands bassins industriels se transforment**. Arcelor-Mittal a annoncé le 10 février un investissement de 1,3 Md€ dans la construction d'un four électrique à Dunkerque. GravitHy se propose d'investir 2,2 Md€ dans la construction d'une installation pionnière de production d'acier bas carbone à partir d'hydrogène produit par électrolyse. FertigHy produira en 2030 à Languevoisin (Somme), 10 % de la consommation d'engrais azotés française à partir d'hydrogène produit par électrolyse. Cette dynamique démontre qu'il est possible de réindustrialiser en réduisant les émissions, et de faire de l'écologie un moteur de compétitivité.

La France a la chance d'avoir une base industrielle complète pour répondre au plan d'électrification :

- → **Une filière historique du génie électrique, avec 70 usines de grands noms comme Schneider Electric ou Nexans** ; mais aussi plus généralement plus de 200 sous-traitants d'Enedis qui ensemble savent équiper la France en câbles, tableaux électriques, disjoncteurs et peuvent répondre à la montée en cadence, sous réserve d'une capacité d'installation disponible et protection de la production européenne. Selon la FIEEC, la filière peut augmenter de 25% sa capacité de production d'équipements électriques (disjoncteurs) et de 50% de câbles (transports et distribution, bâtiments à horizon 2030.
- → **Une filière d'équipementiers de la décarbonation industrielle**, avec plus de 20 usines sachant produire des pompes à chaleur industrielles, des fours électriques, des chaudières électriques et des compresseurs mécaniques de vapeur. De même, selon le SYNETAM, la France a aussi les capacités pour répondre à la demande d'équipements d'électrification pour l'artisanat (fours à pain, etc.).

La France vise d'augmenter la part de l'électricité dans la consommation finale énergétique de l'industrie de 37 % en 2023 à environ 45 % en 2030 et au moins 55 % en 2050. Chaque avancée permet de réduire notre exposition aux énergies fossiles importées, et de gagner en compétitivité grâce à une électricité disponible, abondante, produite localement et financièrement accessible.

Pour électrifier ses activités

Le Gouvernement s'est engagé, dans son plan d'électrification d'avril 2026, à :

- **Soutenir l'électrification des artisans (fours, rôtisseries, cabines de peinture) (mesure 15)**
- **Accompagner l'électrification des engins de chantier (mesure 16)**
- **Développer l'offre d'engins agricoles électriques (mesure 17)**
- **Renforcer l'accès aux pompes à chaleur pour les serres maraîchères et horticoles (mesure 18)**
- **Favoriser l'électrification des navires de pêche (mesure 19)**
- **Renforcer l'aide aux pompes à chaleur, aux chaudières électriques et aux compresseurs mécaniques de vapeur (mesure 20)**
- **Décarboner et électrifier les grands sites industriels (mesure 21)**

SCHNEIDER ELECTRIC

Schneider Electric s'engage à accompagner les entreprises dans leur électrification, en proposant des solutions industrialisées générant des gains mesurables pour ses clients : –20 à –40 % de consommation énergétique dans les bâtiments, jusqu'à –90 % d'émissions avec une électricité bas carbone, et –15 % dans les data centers.

CENTRE D'EXPERTISE POUR L'ÉLECTRIFICATION DE L'INDUSTRIE.

Le Centre d'Expertise pour l'Électrification de l'Industrie s'engage à mettre à disposition des industriels et des acteurs un ensemble de ressources techniques, d'expertises et d'outils d'accompagnement, afin de faciliter l'appropriation des solutions d'électrification dans l'industrie et d'en éclairer les conditions de mise en œuvre.

Les engagements portés dans ce cadre se traduisent notamment par la production de livrables opérationnels (guides, fiches techniques, retours d'expérience, outils d'aide à la décision) directement mobilisables par les porteurs de projets, la mise en commun d'expertises issues de différents métiers, structurée au sein de groupes de travail, la valorisation de projets et de solutions, à travers des actions de communication (colloques, visites de sites, réunions techniques, etc.).

Pour électrifier les flottes professionnelles

Le Gouvernement s'est engagé, dans son plan d'électrification d'avril 2026, à :

- **Renforcer le soutien à l'achat de véhicules utilitaires légers (camionnettes) électriques (mesure 11)**
- **Renforcer le soutien à l'achat de poids lourds électriques (mesure 12)**
- **Rendre les flottes de véhicules de l'État exemplaires (mesure 13)**

ENGIE

ENGIE s'engage à investir au moins 130 millions d'euros à horizon 2030, pour déployer environ 500 points de charge dédiés aux poids lourds. Cette infrastructure de recharge sera décisive pour inciter les transporteurs à passer à l'électrique, sécurisés par ce réseau permettant aux poids lourds de réaliser leur trajet dans les mêmes conditions opérationnelles qu'avec un véhicule thermique.

TOTALENERGIES

TotalEnergies s'engage pour l'électrification des poids lourd et des ravitailleurs aériens :

➔ TotalEnergies s'engage à poursuivre son offre eTruck permettant l'électrification des dépôts de flottes de poids lourds, grâce à une solution de recharge clé en main, basée sur une électricité 100% renouvelable. Cette offre permettra de continuer à accompagner les flottes de poids lourds dans leur transition vers l'électrique.

➔ Sur l'aviation, Total s'engage à continuer ses efforts dans l'électrification des ravitailleurs aériens, via le déploiement en cours avec Titan Aviation d'une gamme 100% électrique permettant une suppression des émissions directes en phase d'usage et une amélioration des conditions d'exploitation sur les plateformes aéroportuaires.

EDF

Le Groupe EDF s'engage pour l'électrification des poids lourds, avec son réseau de recharge, une offre de fourniture clé en main et des bornes ultra puissantes :

➔ Le lancement d'« Izivia Trucks », premier réseau de recharge en itinérance pour poids lourds de France, avec un premier objectif de près de 200 bornes d'une puissance de charge supérieur à 400 kVA. Cette initiative poursuit l'engagement du groupe EDF, pionnier de la recharge en itinérance pour véhicules légers, avec le plus vaste réseau de recharge ultra rapide de proximité, déjà présent dans plus de 90% des départements de France.

➔ Le lancement de « Opti e-Trucks », une offre de fourniture clé en main pour les transporteurs équipés de poids lourds électriques. L'algorithme de pilotage de la recharge, intégré au contrat, permet de bénéficier dès la signature d'un prix du MWh optimisé, jusqu'à 30 €/MWh d'économies, et permet ainsi aux transporteurs d'avoir un TCO a minima similaire aux poids lourds traditionnels thermiques.

➔ Enfin, la R&D d'EDF, à la pointe de l'innovation dans le domaine, annonce l'inauguration d'un nouveau moyen d'essai EDF R&D Megawatt Charging System visant la recharge de véhicules lourds avec des puissances supérieures à 1 MW.

RENAULT

Renault s'engage à accompagner les soignants dans l'exercice de leurs missions dans les déserts médicaux. Pour cela, une flotte de Zoé électriques d'occasion sera proposée en crédit-bail 36 ou 48 mois, dans les régions Centre Val de Loire et Grand Est et le département des Alpes Maritimes. L'offre est ciblée sur les soignants avec des revenus modestes et amenés à se déplacer régulièrement (infirmiers, aides-soignants, sage-femmes).

RENAULT TRUCKS

Renault Trucks s'engage à renouveler cette année sa gamme de camions électriques, de 12 à 50 tonnes, tous fabriqués en France, en complément de son offre de véhicules utilitaires électriques. Cette nouvelle offre comprend notamment un tracteur routier offrant plus de 600 km d'autonomie.

STELLANTIS

Stellantis s'engage à étendre ses partenariats de fixation des prix de vente des véhicules avec les services d'aides à domicile.

CMA CGM

CMA CGM s'engage à mettre en service en 2028 une nouvelle barge hybride, fabriquée en Europe, résultat d'un investissement de 16 M€ et permettant de réduire de 48% les émissions de CO2 par rapport à une barge conventionnelle. Sa propulsion hybride, électrique à 50%, sera assurée par six conteneurs de batterie.

Une forte accélération de l'accès au réseau électrique

Le raccordement constitue un enjeu majeur de réussite du plan d'électrification. Pour les industriels, le délai de raccordement proposé par le gestionnaire de réseau constitue un élément décisif des décisions d'investissement.

Ces dernières années, le Gouvernement et ses opérateurs RTE et Enedis se sont particulièrement engagés pour augmenter les puissances raccordées et réduire les délais, face à une forte demande de raccordement. En 2025, Enedis a raccordé 396 000 clients, dont 100 nouveaux sites de plus de 5 MW, l'ensemble représentant une puissance totale raccordée au réseau de distribution de 8 GW. RTE a sécurisé l'accès au réseau de 200 projets d'électrification dans la grande industrie ou les centres de données, représentant une puissance cumulée de 33 GW.

Le schéma décennal de développement du réseau de RTE envisage à l'horizon 2040 des investissements massifs de 100 Md€, sans précédent depuis la création du réseau, pour raccorder pour massivement de nouveaux consommateurs d'électricité, pour renouveler le réseau et l'adapter au changement climatique pour réussir l'électrification, et pour renforcer la colonne vertébrale du réseau.

Le Gouvernement a mis en place une procédure « *fast track* » pour accélérer le raccordement de consommateurs d'électricité à très haute puissance (entre 400 MW et 1 GW) au réseau très haute tension (400 kV) de RTE à horizon 2028-2029. Cette procédure permettra un raccordement accéléré et sans limitation à la capacité du réseau sur des sites préalablement identifiés par l'Etat.

Le Gouvernement s'est engagé, dans son plan d'électrification d'avril 2026, à :

- **Faciliter l'accès au réseau électrique (mesure 2)**

RTE

RTE s'engage sur une accélération d'une envergure des raccordements au réseau de transport sans précédent depuis la création du réseau, avec des investissements massifs et une évolution du cadre réglementaire pour assurer une priorisation et un ciblage des zones en tension :

1. **RTE triple d'ici 2030 son rythme d'investissements annuels par rapport à 2024 pour contribuer aux objectifs de politique énergétique et industrielle de la France et 8 milliards seront spécifiquement consacrés à l'électrification des usages.**
2. **RTE refond en profondeur son cadre de raccordement d'ici la fin d'année**. Le nouveau cadre reposera sur les principes de surréservation et de « premier prêt premier servi » (mesure n°2 du plan d'électrification) pour favoriser la concrétisation des projets d'électrification matures.
3. **Dès le second semestre, RTE expérimente ce nouveau cadre de raccordement en Ile-de-France** (zone actuellement sujette à de très nombreuses demandes d'accès au réseau, dont certaines spéculatives). Les porteurs de projets disposant de droits d'accès au réseau assortis de limitations recevront ainsi une proposition améliorée de connexion, c'est-à-dire affranchie des limitations pour l'accès rapide à pleine puissance au réseau. Cette nouvelle proposition sera conditionnée à un engagement financier de la part du bénéficiaire, et gagée sur un planning de montée en charge contractualisé entre RTE et le demandeur, afin d'éviter que des projets fantômes ne réservent des capacités d'accueil au détriment des projets matures.

4. **RTE triplera la capacité d'accueil de projets d'électrification dans les grandes zones industrialo-portuaires** de Dunkerque, Le Havre et Fos. 9 GW de capacité supplémentaire seront ainsi mis à disposition d'ici 2029 en cohérence avec le calendrier le plus optimiste des grands projets industriels (sidérurgie, batteries) et numériques : les grands ports français seront ainsi compétitifs pour l'accueil des nouvelles industries.

5. **RTE crée 5 GW de capacité d'accueil supplémentaire dans les zones industrielles de taille intermédiaire**, en lançant d'ici la fin de l'année les procédures administratives dans 5 « zones prioritaires d'électrification P2 » (Sud Ile de France, Sud Alsace, Saint Avold, Valenciennes-Maubeuge, Port-la-Nouvelle).

6. **RTE lance d'ici la fin de l'année le raccordement « fast track » de 5 grands projets compris entre 700 et 2000 MW de grands data centers,** ce qui consacrera ainsi la place de la France comme premier pays européen pour l'accueil de projets numériques de rang mondial.

7. **RTE mettra en place un système de déclaration de projets industriels d'électrification visant à évaluer les besoins futurs des sites existants,** afin de les prendre en considération le plus en amont possible dans le développement du réseau, en collaboration avec les services de l'État, les acteurs accompagnant la décarbonation de l'industrie et les gestionnaires de réseau de distribution.

ENEDIS

Enedis prévoit d'augmenter ses investissements de 5 Mds€ d'ici 2030, pour atteindre 33 Mds€ sur la période 2026-2030, en soutien du plan d'électrification :

1. **Enedis s'engage avec le Gouvernement à une évolution de son cadre réglementaire pour prioriser les projets de raccordement pour les pompes à chaleur et les bornes de recharge électriques.** Enedis priorisera selon un ordre de mérite entre les utilisateurs du réseau (producteurs et consommateurs) en favorisant les usages qui ont un impact direct sur l'électrification des usages et un moindre coût réseau. **Cette priorisation réduira de 30% les délais de raccordement actuels.**

2. **Enedis s'engage avec le Gouvernement à la mise en place de forfaits pour les raccordements simples, en particulier pour les IRVE en résidentiel collectif, et un allègement des procédures administratives dans le cadre du plan d'accélération du raccordement des IRVE en cours de mise en œuvre**

3. **Enedis double les CAPEX de raccordement des IRVE entre 2025 et 2029 pour atteindre 330 M€ en 2029 pour faciliter la mobilité décarbonée** . Sur le périmètre des Poids Lourds et du réseau routier et autoroutier national, 469 aires seront équipées avec 2092 points de charge disponibles pour une puissance de 738 MW d'ici à 2030 (contre 201 aires, 509 points de charge et 299 MW à fin 2026), soit un doublement des aires équipées (et un quadruplement des points de charge) et de la puissance disponible.

4. **Enedis investit 1 Md€/an pour accompagner la conversion des logements vers la pompe à chaleur.**

5. **Enedis raccordera 1200 clients industriels supplémentaires par an, pour soutenir l'industrie dans l'électrification de ses process.**

Quatre pactes des filières françaises de l'électrification

Pacte de l'Équipe de France de l'Électrification

L'ensemble des acteurs de la filière électrique : producteurs de tous types d'énergies, gestionnaires de réseaux, fournisseurs d'électricité, opérateurs de stockage et de flexibilité des consommations, industriels, distributeurs professionnels, intégrateurs-électriciens, plombiers-chauffagistes, et plus généralement toutes entreprises et TPE artisanales du bâtiment et installateurs des technologies électriques, sont unis et mobilisés pour constituer une Équipe de France de l'Électrification déterminée à agir rapidement dans les territoires pour parvenir aux objectifs fixés par les pouvoirs publics.

Cette équipe, notamment via les acteurs de terrain, sera particulièrement engagée pour la réussite du plan d'électrifica tion, et attachée au dépassement des objectifs fixés, dont celui des 100 territoires d'électrification prévus par le gouvernement.

Les signataires de la présente déclaration prennent ainsi, ensemble, les engagements suivants :

Capacité industrielle
Contribuer pleinement à la réussite du plan d'électrification en mobilisant les capacités humaines, industrielles, techniques et d'innovation de la filière.

Les industriels fabricant sur le territoire national s'engagent, si la demande est à la hauteur de cet objectif, à :

- produire 1 million de pompes à chaleur à horizon 2027/2030 (PAC air/eau, géothermiques et chauffe-eau thermodynamiques)
- doubler la production locale de radiateurs électriques dès 2027
- produire 1 million de gestionnaires d'énergie
- doubler la production de prises renforcées et bornes pour la recharge individuelle des véhicules électriques à horizon 2027/2030
- produire les liaisons nécessaires au réseau électrique de transport et de distribution pour environ 45 000 km à horizon 2027/2030
- renforcer la production de disjoncteurs et coffrets électriques pour les travaux induits par l'électrification des usages dans les bâtiments (PAC, IRVE…)

Capacité des entreprises et TPE artisanales du bâtiment, installateurs, intégrateurs, exploitant et de la maintenance

S'appuyer sur l'expertise et la connaissance métier des plus de 400 000 femmes et hommes qui partout en France rendent concrète la transition électrique dans l'industrie, les transports, le tertiaire et le résidentiel.

S'appuyer sur les centaines de milliers d'entreprises et TPE artisanales du bâtiment, partout sur le territoire, capables de relever le défi de la décarbonation grâce à des offres et des solutions de proximité adaptées aux besoins des clients, à leur capacité d'équipement et à la réalisation des travaux, en lien avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Emploi et savoir-faire

Préserver, développer et transmettre les savoir-faire de la filière, tout en renforçant l'attractivité de ses métiers et de ses emplois, notamment vis-à-vis des jeunes et des personnes en situation de reconversion professionnelle.

Lever les freins dans les territoires

Mettre l'expertise de la filière professionnelle au service d'une électrification sécurisée, durable et compétitive, au bénéfice des entreprises, des collectivités et des citoyens. Identifier les freins et développer des solutions opérationnelles pour les lever efficacement dans les territoires.

Lutte contre la fraude

Contribuer à identifier les cas de fraude et de non-conformité, lutter avec la plus grande fermeté contre les mauvaises pratiques, afin de garantir la confiance, la sécurité et une concurrence loyale.

La deuxième grande électrification de la France n'est plus une option. C'est une condition de notre souveraineté énergétique, de la décarbonation, de notre compétitivité industrielle et de la préservation du pouvoir d'achat des ménages.

Par cette déclaration commune, les signataires réaffirment l'importance stratégique de la filière électrique française pour la réussite du plan d'électrification et leur volonté d'agir collectivement aux côtés des pouvoirs publics, avec responsabilité et détermination.

Pacte des réseaux pour électrifier la France

Dans la lignée de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie "PPE 3" et du plan d'électrification annoncés par le Gouvernement le 23 avril dernier, signal fort pour l'ensemble de l'économie française, la filière industrielle des entreprises de réseaux électrique, réunie par la FIERE, souhaite contribuer à créer les conditions durables du développement de l'électrification des usages, dans un souci de décarbonation, de souveraineté, de sécurité énergétique et de création de valeur sur le territoire national.

Les membres de la FIERE s'engagent à entretenir, adapter et développer les réseaux électriques :

1. **La FIERE s'engage à poursuivre le déploiement des investissements nécessaires, de l'ordre de 200 milliards d'euros jusqu'en 2040**, pour accompagner l'électrification des usages prévue par le Gouvernement dans le cadre de la PPE 3 et du plan d'électrification, moderniser les réseaux et assurer leur résilience face au changement climatique.

2. **La FIERE s'engage à réaliser plus de 10 000 recrutements par an** sur l'ensemble des territoires et à contribuer au développement de l'offre de formation, pour la formation initiale et la formation continue. Cette démarche partenariale est soutenue par l'État et ses opérateurs dans le cadre du programme « Ecoles des réseaux 2030 » cofinancé par France 2030. Elle mobilise l'ensemble de la filière industrielle des réseaux électriques et un grand nombre de parties prenantes issues du monde de la formation et de l'insertion professionnelle. Au-delà de l'adaptation de l'offre de formation, améliorer l'attractivité des métiers et des formations et accompagner l'orientation des jeunes - notamment des jeunes femmes – et des demandeurs d'emploi sont des conditions de réussite essentielles pour former les compétences et talents de demain. L'attractivité passe également par la garantie d'un environnement de travail respectant les plus hautes exigences de santé et sécurité pour les salariés, dans un contexte de croissance des activités liée à l'électrification.

3. **La FIERE, qui compte environ 1 600 entreprises, s'engage à mobiliser son écosystème industriel en mobilisant la base industrielle et technique française** et européenne dans le but de permettre le passage à l'échelle de la filière pour l'ensemble de ses besoins. Les industriels ont déjà investi plus de 600 millions d'euros depuis 2024 afin de développer les capacités de production et s'engagent à poursuivre ces investissements.

4. **La FIERE s'engage à œuvrer pour améliorer la résilience des réseaux électriques en contribuant à la robustesse des approvisionnements**, notamment en matériaux stratégiques et composants clés de la chaine de valeur en France et en Europe. En particulier, l'économie circulaire et le développement du recyclage nécessitent la structuration d'une filière de recyclage en France ou en Europe au bénéfice de la filière des réseaux électriques.

5. **Cette résilience passe également par une attention particulière aux enjeux de cybersécurité et à la dépendance à certaines solutions**. La souveraineté numérique est intimement liée aux réglementations et au suivi vigilant de leur implémentation.

Par ce pacte, la FIERE affirme son rôle de force d'entraînement au service des objectifs nationaux d'électrification. Elle prend l'engagement de se coordonner pleinement pour assurer une mise en œuvre rapide, efficace et cohérente des projets sur l'ensemble du territoire.

En particulier, RTE s'engage à tripler ses investissements d'ici 2030, en faveur de l'électrification, et Enedis s'engage à réduire de 30% ses délais de raccordement.

La réussite de ce plan historique repose sur une coopération exigeante et durable entre l'État, les collectivités, les opérateurs et les industriels. La FIERE se tient pleinement mobilisée pour en être l'un des piliers, en garantissant l'alignement des acteurs, la fluidité du dialogue avec les pouvoirs publics et la concrétisation des engagements pris.

FILIÈRE INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Le pacte de la filière de la pompe à chaleur à produire 1 million de pompes à chaleur par an en France

La filière de l'ensemble des métiers de la pompe à chaleur, regroupée par l'AFPAC et Uniclima, s'engage à produire 1 millions de pompes à chaleur et à les installer à la hauteur de la demande française.

Cette ambition permettra la création de 41 000 emplois dans les territoires d'ici à 2030 dans l'ensemble des métiers de la filière.

Elle constitue également une opportunité majeure pour accélérer la production française de pompes à chaleur (géothermiques comme aérothermiques) déjà engagée grâce au Plan PAC gouvernemental lancé en 2023.

Les constructeurs engagés :

Le pacte pour une France rechargeable

Les acteurs de la recharge sont pleinement mobilisés pour faire de l'électrification des mobilités un levier majeur de souveraineté énergétique, de compétitivité industrielle et de décarbonation en France. Partout sur le territoire, les acteurs de la recharge investissent massivement pour accélérer le déploiement d'infrastructures de recharge performantes, accessibles et adaptées à tous les usages d'ici 2030.

Les acteurs de la recharge s'engagent à déployer :

- → **400 000 bornes en copropriété d'ici 2030 et 1 million à horizon 2035,** ce qui revient à équiper 25 000 copropriétés et logements sociaux supplémentaires d'ici 2035, représentant près de 2 millions de places de stationnement additionnelles
- → 60 000 nouveaux points de charge rapides et ultra rapides accessibles publiquement d'ici 2030, représentant 3,5 milliards d'euros supplémentaires investis.

À travers ces initiatives, les acteurs de la recharge affirment leur ambition de faire de la mobilité électrique un pilier majeur de la souveraineté industrielle, énergétique et économique de la France, et un levier d'avenir pour sa compétitivité et sa décarbonation.

powerdot

D B T

oreve

decade

LA POSTE

EDF

BUREAU VERITAS

AFOR TP

morbihan
énergies

WAAT
LA RECHARGE PRISE EN MAIN

Kolektivolt

Qovoltis

bump

CAHORS

ANTOS

QE
QUALIFELEC
PRÉFÉREZ L'EXCELLENCE

Chargemap

AU
TO
RE
CHARGE
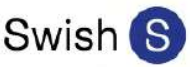
Swish

BMW
GROUP

LOGIVOLT

atlante

MOBI
Les entreprises de la mobilité
LIANS

CONQUEST

zunder

Sorégies
Groupe

Uber